

Date :

Instructeur :



TECHNICAL DIVING SCHOOL

Données personnelles

Nom et prénom _____

Rue et no _____

Code postal et localité _____

Adresse e-mail _____ @ _____

No téléphone mobile _____

Date de naissance ____/____/____

Contact en cas d'urgence

Nom et prénom _____

No téléphone mobile _____

Autre moyen de contact _____

Location de matériel

Pointure _____

Taille _____ cm

Poids _____ kg

Niveau de formation en plongée

Organisation (PADI/SSI/CMAS/TDI/...) _____

Brevet _____

Nombre de plongées _____

Date dernière plongée ____/____/____



TECHNICAL DIVING SCHOOL

Conditions générales

Généralités

La plongée sous-marine est une discipline qui peut être risquée. La rigueur et la maturité sont exigées durant l'intégralité de la formation afin que la plongée puisse être enseignée avec un maximum de sécurité et de plaisir. L'école de plongée et/ou l'instructeur se réserve le droit d'exclure un élève qui, volontairement et par son mauvais comportement, mettrait les autres élèves (ou lui-même) en danger. Aucun remboursement ne pourra être demandé dans ce cas.

Assurances :

Aucune assurance n'est incluse dans nos prix. L'étudiant doit avoir sa propre couverture d'assurance (maladie, accident, annulation etc....).

Matériel :

Toute perte ou détérioration du matériel est la charge de l'élève au prix Scubastars.

Modalité du cours :

La totalité du cours doit être réglée avant le début de la formation. Aucune certification ne sera délivrée si l'élève n'a pas suivi l'ensemble du cours. Aucun remboursement en cas d'interruption de plus d'un an du cours par l'étudiant, pour quelque raison que ce soit (même maladie, accident ou autre) ne sera remboursé. Si une leçon est manquée elle peut être réarrangée au tarif de Fr. 100.-. L'instructeur se réserve le droit de facturer des leçons supplémentaires également au prix de Fr 100.- dans le cas où les objectifs de la formation ne seraient pas atteints. L'instructeur se réserve le droit d'annuler à tout moment une plongée s'il juge que cela est risqué.

Certificat médical

Un certificat médical indiquant que l'élève est apte à la pratique de la plongée en scaphandre est obligatoire. Le formulaire type de la SUHMS, ainsi que les adresses de médecins spécialistes peuvent être fournis en cas de besoin.

Photos/vidéos

J'autorise les Scubastars à publier des photos ou vidéos du cours sur facebook ou instagram :

oui non

J'ai lu et compris les conditions générales ci-dessus et je les accepte intégralement.

Lieu et date _____

Signature _____